

XVI

Fidèle à cette loi, il aime les créatures, il aime ses parents, il aime sa patrie, mais dans l'ordre et la proportion légitimes ; en aimant Dieu par-dessus toutes choses, *ce qui est le premier et le plus grand* commandement, et en préférant à tout son honneur et son service. Quand il entend blasphémer son très saint nom, il en éprouve du regret et de l'horreur ; et sans faire des imprécations contre le blasphémateur, il l'avertit avec amour comme un malheureux frère qui fait injure au Père commun ; et s'il ne peut agir ainsi, il prie au moins pour lui, afin qu'il soit éclairé et il répare le mieux possible l'offense divine par des actes de louange et de bénédiction.

XVII

Les jours de fête sont pour lui les *jours de Dieu*, qui les réserve expressément pour son honneur, et en a fait un commandement solennel dans la loi ancienne et l'a confirmé dans la nouvelle, en menaçant de châtimens les transgresseurs et promettant d'exercer largement sa providence en faveur de ceux qui l'observeront fidèlement. Le catholique sincère considère qu'on ne peut sans une grande responsabilité, refuser à Dieu un si juste tribut d'obéissance, dont l'homme lui-même tire un si grand avantage par la cessation du travail corporel. C'est pourquoi il se garde bien de le profaner, et de faire en ce jour des œuvres serviles quelque soit le gain temporel qu'il en puisse retirer. Il s'efforce aussi de le faire respecter par les autres, en usant de l'exemple et du commandement à l'égard de ceux qui sont sous sa dépendance.